

Nouméa, le 21/02/2019

Didier RIGOTTARD IA IPR EPS
et les Chargés de mission EPS

à Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

à Mesdames et Messieurs les
professeurs d'EPS

LETTRE DE RENTRÉE EPS 2019 : « L'école est la clé de l'épanouissement individuel et collectif, mais aussi le socle d'une société plus harmonieuse capable de relever les défis du XXI^e siècle ».

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de **Didier RIGOTTARD** IA-IPR et de **Anne LE BOUHILLEC**, **François DELORME** et **Pierre-Yves LE ROUX** Chargés de Mission, souhaite la **bienvenue à ceux qui arrivent en Nouvelle-Calédonie et une bonne rentrée scolaire** à tous les enseignants d'EPS.

Cette lettre de rentrée est une fois encore l'occasion pour nous de remercier tous les acteurs de terrain qui, par leur action, engagement et professionnalisme, favorisent la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. Avant de parler des résultats aux examens, je tiens à remercier la réactivité, la bienveillance, la loyauté et le professionnalisme **d'Éric Reuillard**. Son engagement auprès de l'inspection pédagogique a contribué au rayonnement de la discipline et donné à l'enseignement de l'EPS, sur ce territoire singulier, toute sa cohérence et son efficacité. Sous la direction **d'Anne Le BOUHILLEC** grâce aux différentes commissions d'harmonisation des notes, commission indispensable pour corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers, vous avez fait évoluer les représentations, les programmations, mais surtout vos pratiques pédagogiques pour garantir l'équité entre lycéens et lycéennes. Vos pratiques ont accompagné la réussite de 79 % des élèves au DNB (+ 0,3 point), 83,5 % au baccalauréat général (- 3,5 points), 80,3 % en technologie (- 5 points); 74,3 % pour le professionnel (+ 0,8 point); et enfin 76,6 % pour le CAP (+ 4,6 points). **Les progrès du DNB et de la voie professionnelle sont très encourageants. Par contre, les résultats de la voie générale et technologique montrent que la réforme du lycée est cruciale, en attendant qu'elle soit effective en Nouvelle-Calédonie**, les efforts et le travail d'équipe doivent se poursuivre cette année.

En second lieu, ce courrier a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous dans le contexte du territoire. Le collège continue sa transformation pour travailler et évaluer par compétence. Ceci est la priorité pour répondre aux grands défis de notre pays et **contribuer à l'égalité des chances, quelles que soient ses ressources**. En toute logique, à l'instar du collège, **les lycées devront s'emparer de cette problématique de la construction de la compétence** pour réellement **personnaliser les parcours**, mieux encadrer les élèves et surtout leur **donner confiance pour concevoir un projet d'avenir**. Depuis la refondation de 2012, **nous œuvrons pour cette école de la république exigeante et bienveillante** et avec les réformes passées et en cours, nous avons les moyens de travailler ensemble en toute liberté avec cette volonté qui ne peut être que commune « **faire réussir les élèves** ».

La feuille de route du projet éducatif calédonien comporte cinq axes, dont l'EPS peut s'emparer :

- **L'évaluation nationale des élèves en 6^{ème} et 2^{nde} et leur accompagnement.**
- **La poursuite de la réforme du collège.**
- **La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle.**
- **La rentrée en lycée général et technologique avec la préparation de la mise en réforme du baccalauréat 2021.**
- **La participation des élèves au sein des établissements.**

Pour atteindre cela, les enseignants et les équipes d'EPS doivent s'interroger sur **l'offre de formation, les pratiques professionnelles, l'évaluation pour faire apprendre** et le **travail par compétences**. Je tiens à rappeler que l'EPS, comme le projet académique, s'adresse à tous, il est donc crucial de **faciliter l'inclusion, veiller à l'égalité des chances** entre tous, notamment **filles et garçons**. Ces thématiques faisant partie de l'ADN de notre discipline, je sais que les professeurs s'appuieront sur **les programmes, le socle, l'accompagnement personnalisé, les EPI, l'organisation en cycle, les diverses modalités d'évaluation, la réforme du lycée**, pour interroger les projets pédagogiques et les faire évoluer.



Rigottard Didier
IA IPR EPS

La rentrée scolaire 2019 s'inscrit en **continuité** de la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves et la mise en œuvre des programmes d'EPS.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline pour l'année scolaire 2019. Ces points d'actualité et priorités devront être repris lors des **réunions d'équipe régulière** dans le but d'être collectivement et individuellement force de proposition pour **permettre à la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie de gagner en autonomie, responsabilité. Cette construction de la citoyenneté, ici plus qu'ailleurs passera par un travail d'équipe élargie en visant des passerelles entre l'école et le collège, le collège et le lycée, le lycée et le monde professionnel ou encore la poursuite d'étude.** Pour réussir ce projet ambitieux, voici quelques priorités, réflexions et dispositifs.

1. Priorités

Transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves pour gagner en compétence.

Au collège, l'EPS répond aux enjeux de formation de l'école en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles. En s'appuyant sur le socle commun, c'est en apprenant à s'exprimer en utilisant son corps (c'est la spécificité de notre discipline), en s'appropriant par la pratique physique et sportive des méthodes et outils, en partageant des règles, assumant des rôles et responsabilités, en apprenant à entretenir sa santé par une activité physique régulière et enfin en s'appropriant une culture physique sportive et artistique, que notre discipline favorisera le développement et la stabilisation des compétences de chacun. Nos savoirs fondamentaux sont donc de l'ordre de la motricité, de la méthode, de la relation.

La réforme du lycée, en toute logique, se place en continuité du collège. L'EPS doit permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique. C'est en concevant cette EPS que collectivement, en équipe, vous développerez des compétences et renforcerez le pouvoir d'agir des élèves qui vous sont confiés.

Pour favoriser la transmission de savoirs fondamentaux ou spécifiques à notre discipline, du collège au lycée, vous devrez concevoir des contextes emblématiques des compétences dans chaque APSA programmée, en lien avec les attendus de fin de cycle ou de lycée. Pour gagner en lisibilité, vous serez obligé de penser votre enseignement en termes de progressivité. Il est de la responsabilité des équipes de formaliser ce qu'il y a à apprendre au cycle 3, puis 4 et demain en fin de cycle de lycée. Les nouveaux programmes offrent un espace de liberté important et il faudra faire des choix pour ne pas tomber dans la réalisation de cycles successifs d'initiation. Il en va de la responsabilité des équipes, pour permettre à cette jeunesse de gagner en compétence, de cibler des objets d'apprentissages spécifiques en fonction du niveau de scolarité. Ces objets devant être la condition, pour entamer de cycle en cycle des apprentissages nouveaux et plus complexes. C'est par ce cheminement que les collégiens et les lycéens pourront en toute logique atteindre les attendus de fin de cycle des différents champs d'apprentissage.

Pour vous accompagner dans la formalisation de ces étapes ou pas en avant décisifs à définir pour chaque APSA, au niveau du collège vous pouvez vous inspirer des ressources mises à disposition sur le site d'EDUSCOL. Les anciens programmes sont eux aussi des supports intéressants pour questionner les priorités d'une APSA. En effet, les niveaux 1 et 2 des anciens programmes peuvent être une référence, ou un point de départ, pour concevoir les attendus de fin de cycle 3 et 4 et ainsi ne pas construire une EPS de l'éternel débutant. Pour le lycée, il faudra réaliser le même travail initié au collège, car les futurs programmes sont conçus dans la continuité en proposant une réflexion par champ d'apprentissage comme à l'école et au collège. Là encore, je conseille aux équipes lors de ces réunions qui se veulent régulières de s'inspirer des niveaux 3, 4 et 5 pour proposer une progressivité dans l'offre de formation des lycéens. Ce travail collectif des pas en avant, des priorités étant fait, vous pourrez alors concevoir comme nous l'avons abordé durant la formation sur le travail et l'évaluation par compétence l'année dernière avec les collèges, proposer des contextes emblématiques associés à des outils d'évaluation en direct afin que chaque élève puisse développer ses capacités, connaissances et attitudes en autonomie et surtout à son rythme.

Préparer la réussite dans la poursuite d'étude et la vie professionnelle.

Dès 2013, avec le continuum bac - 3 bac + 3, la volonté politique était de favoriser une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur avec comme objectif de diviser par deux l'écart de l'obtention d'un diplôme entre les enfants d'ouvriers et de cadres, en agissant dès le secondaire. L'orientation active, l'orientation progressive et enfin la réorientation choisie devaient permettre à l'école d'être un réel ascenseur social. S'il est important de se connaître pour choisir, la liaison lycée université montre qu'il ne suffit plus d'entrer dans des études courtes ou longues. Aujourd'hui, l'important est d'y rester et d'y réussir. La réforme, à venir, du lycée général et technologique ainsi que professionnel en donnant du temps à chaque lycéen pour construire son parcours en développant des compétences disciplinaires, mais surtout méthodologiques et sociales doit faciliter les réussites. C'est parce que l'EPS est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix qu'elle peut aider le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel. Nos cinq objectifs sont alors des leviers pour les accompagner vers une poursuite d'étude ou une entrée dans

la vie active sereine. Pour l'enseignement commun, la responsabilité du professeur est donc claire, il «**doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquels ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation**»». En continuité de l'EPS, les enseignements optionnels et de spécialité (danse ou cirque) sont également des espaces à investir pour garantir des acquis solides et durables pour poursuivre correctement des études choisies. En effet, par l'activité régulière dans des pratiques physiques diversifiées, et par l'apport de connaissances pluridisciplinaires, la réalisation de projets collectifs, la réalisation d'un dossier d'étude, cet enseignement optionnel d'EPS a, entre autres, pour objectif de sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude. L'option devient donc un levier pour entrer et réussir en STAPS par exemple. Dans les programmes qui concernent spécifiquement la danse et le cirque, nous retrouvons la même logique. Les élèves peuvent grâce à l'enseignement de spécialité, en fonction de leur projet personnel, enrichir et singulariser leur parcours de formation au service de la réussite de leur orientation. L'une des finalités de ces enseignements, «**construire son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier**» montre bien que notre discipline a toute légitimité pour permettre la réussite dans la poursuite d'étude demain notamment en STAPS.

La transformation de la voie professionnelle s'empare elle aussi de cette problématique pour élaborer de nouveaux contenus d'enseignement. Le futur lycée professionnel aura vocation à être pour les élèves un tremplin vers une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies. L'idée-force de cette réforme est la **question du sens**. Pour répondre à cette ambition, une **meilleure articulation entre enseignements professionnels et enseignements généraux** sera recherchée. C'est par des enseignements généralisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention que les professeurs **permettront à chaque lycéen et lycéenne de créer des liens entre les disciplines** pour trouver du sens dans leurs apprentissages. Bien que l'EPS ne fasse pas l'objet du projet de co-intervention, dans le cadre de cette transformation, **le projet d'EPS doit s'emparer de cette idée en recherchant** à travers l'offre de formation ou la didactisation des APSA **une logique avec les compétences professionnelles à construire pour former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires**.

Les programmes de notre discipline nous offrent donc un espace de liberté pédagogique important pour former les talents aux métiers de demain. Pour réussir, **notre seule responsabilité sera de travailler collectivement**. Les réunions d'équipe EPS seront cette année incontournables pour préparer cette réforme, indispensable, à venir.

Partager et faire vivre les valeurs de la république.

L'école de la République doit transmettre des savoirs et des valeurs essentielles pour la vie collective. C'est pourquoi le respect de soi, des autres et de l'environnement est l'affaire de tous. L'égalité entre les filles et les garçons et l'équité à l'égard des enfants en situation de handicap est également un principe majeur de notre école. Nous devons alors, dans la classe de tous les jours, œuvrer pour lutter contre les déterminismes de toute nature. **L'EPS obligatoire a dans ses programmes du collège ou du lycée toute légitimité pour aborder cette problématique.** Nos compétences motrices méthodologiques et sociales, nos APSA, nos valeurs, notre capacité à adapter contenu et examens sont la clé de l'épanouissement de chacun. à travers la diversité et la pluralité de nos objectifs (Développer sa motricité; Savoir se préparer et s'entraîner; Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif; Construire durablement sa santé; Accéder au patrimoine culturel), vous, enseignant concepteur pouvez et devrez définir ces contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquels les élèves qui vous sont confiés pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer, partager et communiquer, s'entraider pour réussir leur projet personnel de formation. Si l'analyse didactique, la construction de situation emblématique de la compétence, l'évaluation en direct, l'utilisation des outils numériques, la formalisation du projet disciplinaire sont au service du travail réalisé chaque jour dans la classe, pour transmettre les valeurs de la république, au-delà de l'EPS vous avez toute légitimité pour vous engager dans les parcours éducatifs. En effet, le parcours **citoyen** qui favorise l'accroissement de **l'autonomie** et la prise de **responsabilité** au sein d'un groupe ou encore le **parcours d'éducation artistique et culturelle** qui est **indispensable** à la démocratisation culturelle et à **l'égalité des chances** sont porteurs de sens sur ce thème incontournable au regard des évolutions de la société. **Quel que soit le projet, la condition pour partager et faire vivre des valeurs est que ces différents parcours doivent faire l'objet d'une politique globale d'établissement pour organiser la cohérence entre toutes les disciplines, les actions et les instances et pour que notre école participe au parcours complet de l'élève.**

En nouvelle Calédonie, plus qu'ailleurs, l'Association Sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, doit favoriser par un engagement régulier dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative cet **accès en acte des valeurs** communes du sport, de l'école et de la république. **L'AS pour atteindre cet objectif des valeurs à intégrer doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves** (votre indicateur ne doit pas être le nombre de licenciés dans chaque établissement, mais le nombre de licenciés réguliers à chaque créneau d'AS). Pour cela les associations sont obligées de diversifier les pratiques afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles et doivent être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen. Une piste possible pour motiver cette jeunesse qui s'éloigne de plus en plus d'une pratique physique régulière est de valoriser les compétences citoyennes développées au sein de l'AS dans les bulletins scolaires, dans les parcours, dans les projets de formation et d'orientation. Pour partager et faire vivre ces valeurs de la république, vous avez la responsabilité

de concevoir un projet d'AS qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans les trois axes de développement qui donnent le cap à tous les acteurs du sport scolaire :

1. **Accessibilité** : pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.
2. **Innovation** : pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et attentes des licencié(e)s, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.
3. **Responsabilité** : pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.

2. Actualités

Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré.

La circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré** » a été publiée au BO n° 16 du 20 avril 2017. Le partenariat du ministère avec l'Union nationale des centres de plein air (UCPA) a permis de finaliser la rédaction du guide « **Les sports de nature en séjours scolaires** » en décembre 2016. La présente circulaire qui s'applique aux enseignements du second degré obligatoires et facultatifs, mais aussi à l'AS, rappelle la responsabilité des acteurs locaux. Celle de **l'enseignant qui reste**, quels que soient le niveau d'évolution des élèves et le dispositif concerné, **responsable** des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que **la surveillance des élèves sont donc de sa responsabilité**. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. Elle reste aussi pleine et entière **même en présence d'un intervenant extérieur éventuel**. De même, la circulaire rappelle celle du **chef d'établissement**, qui en qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, **veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité**. Il a **toute légitimité pour autoriser ou interdire** une sortie, un projet. Une parfaite communication et une confiance partagée avec l'équipe EPS contribuent à installer les conditions de sécurité de la sortie et la fiabilité de son encadrement. Pour faciliter la transmission de ces recommandations, **suite à la formation l'année dernière réalisée par l'inspection générale, des experts élaboreront et mettront en place des protocoles de sécurité dans les APPN programmées en Nouvelle-Calédonie**. La mise en synergie de tous les acteurs est un élément décisif de l'amélioration des dispositifs de sécurisation de l'enseignement et la pratique des APPN.

Attestation scolaire « **savoir-nager** »

L'arrêté du 9-7-2015 redéfinit la notion du « **savoir nager »** ainsi que son **attestation**. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième, pour ne pas dire une priorité. **Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS comme l'AS**, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du **code du sport**. **Selon le décret n° 2015-847 du 9-7-2015** ces dispositions sont applicables à Wallis-et-Futuna, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

Les examens.

Pour votre session 2019, aucune modification. Les textes appliqués en 2018 restent donc la référence.

Je vous rappelle que pour le CAP BEP session 2019, aucune évaluation n'a lieu en classe de seconde *excepté* si l'élève présente le CAP en tant que **diplôme distinct et non, comme diplôme intermédiaire d'un baccalauréat professionnel. Pour ces candidats uniquement du CAP en deux ans **le choix des épreuves se fera parmi les unités de formation** (séquences d'apprentissage) identifiées dans le projet pédagogique d'EPS et **offertes au cours de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année**. Par contre, **pour les autres, uniquement de la 2^{ème} année**.**

Chaque ensemble certificatif sera composé de **deux épreuves relevant obligatoirement de deux compétences propres différentes**. Une épreuve au moins est issue de la liste nationale des épreuves. La seconde peut être issue de la liste académique. Les nouvelles dispositions offrent d'authentiques espaces d'expression à l'initiative des équipes pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves : **diversité et progressivité** de la formation, **temps d'enseignement forcément long** pour garantir des acquis solides, **validation des compétences méthodologiques et sociales dans une activité globale, capitalisation** des notes pour le **CAP BEP en deux ans**.

Pour le **baccalauréat professionnel**, les situations d'évaluation de **niveau 4** pourront être mises en œuvre si et seulement si, **l'APSA a déjà été enseignée lors d'un premier cycle antérieur** (à minima 10 h de pratique). Le CCF viendra ponctuer chaque Module de Formation (cycle d'apprentissage). **Comme pour tout examen, les dates des contrôles seront définies et précisées par chaque établissement, y compris celles des contrôles organisés en fin d'année** pour les élèves en cas de blessure

médicalement attestée lors des situations d'évaluation du CCF, ou absent pour un cas de force majeure. Parmi l'ensemble des cycles d'apprentissage offerts aux lycéens dans les classes de première et terminale, identifié dans le projet pédagogique d'EPS, chaque établissement proposera en terminale le choix **d'ensemble certificatif composé de 3 épreuves relevant obligatoirement de 3 Compétences Propres différentes**. Le candidat pourra donc choisir en classe terminale un «☐ensemble certificatif☐», faisant appel au maximum (mais non obligatoire) à une Unité de Formation évaluée en première, les deux autres sont impérativement validées en terminale à partir des Unités de Formation offertes au groupe-classe.

Pour le **baccalauréat général**, aucun changement.

3. Dispositifs ressources auprès de l'inspection

Le chargé de mission

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation qui rendra notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les **compétences reconnues**, par le corps d'inspection, des **chargés de mission** EPS Anne LE BOUELLEC, François DELORME et Pierre-Yves LE ROUX.

Le programme d'évaluation des personnels enseignants

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants adossée à la refonte des **Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations** introduit des **rendez-vous de carrière** qui entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017. **Ces rendez-vous, conjoint chef d'établissement et inspecteur, reconnaîtront la valeur professionnelle des personnels** afin de leur permettre d'accéder plus rapidement au 7^{ème}, 9^{ème} échelon, à la hors classe puis à la classe exceptionnelle. **Parallèlement** aux évaluations qui répondent à un besoin de gestion de la carrière, **l'inspecteur continuera d'apporter un accompagnement aux personnels** par le biais de **visites d'accompagnement** et de **conseils personnalisés**. Les objectifs de l'accompagnement individuel sont de **consolider les compétences professionnelles, remédier aux difficultés que certains personnels peuvent rencontrer et valoriser les réussites**. Cet accompagnement professionnel inclut celui des **équipes** pour **analyser les pratiques et améliorer si nécessaire la qualité des enseignements, faire évoluer les pratiques et envisager des actions de formations de proximité**.

Pour mieux comprendre et se préparer à cette nouvelle manière d'évaluer la professionnalité des enseignants [un guide en ligne](#) est à votre disposition.

Commission académique «☐Examens☐» (CAP, BEP, BAC)

Présidée par le Vice-Recteur, cette commission a pour mission de **valider les protocoles d'évaluation** et notamment les aménagements proposés dans le cadre du **contrôle adapté**. Elle collecte et harmonise les notes du CCF, avant de les transmettre au jury d'examen. La commission est indispensable, pour **corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers**. De plus, elle apporte des informations à l'échelon de l'établissement pour des **régulations souhaitables** et étudie les **inaptitudes**, la **cohérence des menus**, **les écarts de notes entre les filles et les garçons**. Ces observations, retranscrites dans [le rapport de la commission](#) contribuent à l'évolution de l'EPS en Nouvelle-Calédonie (<http://eps.ac-noumea.nc>).

La commission 2019 se réunira le 26 mars pour valider les protocoles. En fin d'année, le dispositif de collecte et de validation des notes EPSNET laissera la possibilité aux établissements d'organiser leurs dernières épreuves de CCF et les rattrapages dans la première semaine de novembre 2019 pour permettre à la commission d'harmonisation de se réunir à compter du 18 novembre 2019.

Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le **site EPS** : <http://eps.ac-noumea.nc/>. Dans le but de favoriser un échange de pratique, il sera **alimenté de toutes vos expériences pédagogiques de qualités**. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, installations, accompagnement éducatif, enseignement d'exploration, sport scolaire, formation, enquête en ligne...)

Enfin, pour permettre une communication efficace, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** fournie par le vice rectorat pour tous les courriers concernant le PPCR, la gestion de carrière, les services administratifs, les établissements, les communications des chargés de mission et l'inspection pédagogique régionale). Je demande à chacun d'effectuer, selon la modalité la plus adaptée, la consultation régulière de cette boîte mail et je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers une messagerie personnelle.

Pour conclure, je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une ***EPS au service de la réussite de tous*** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves qui nous sont confiés afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Je souhaite que durant cette année charnière, l'ensemble des enseignants d'EPS ***invente, crée, innove*** et surtout ***ose*** afin de ***préparer cette réforme*** incontournable pour accompagner cette jeunesse néo-calédonienne en lui permettant de ***faire des choix d'orientation progressifs, éclairés et motivés, base d'une réussite ultérieure*** dans la ***poursuite d'étude, l'entrée dans la vie active et la société***.